

Utilisation du Covid Safe Ticket en région Wallonne

RAG 29/09/2021

Sur base de l'évaluation épidémiologique en date du 29 septembre 2021, et référant vers l'avis générique du RAG sur l'utilisation du CST (en Annexe), le RAG recommande d'envisager l'utilisation du CST dans les secteurs prévus dans l'accord de coopération (l'horeca, les clubs de sport et de fitness, les foires commerciales et les congrès, les structures appartenant au secteur culturel, festif et récréatif et les établissements de soins résidentiels pour personnes vulnérables) dans la province de Liège, qui a un niveau d'alerte 3. Pour les autres provinces (qui ont un niveau d'alerte 2), le CST est recommandé pour les événements. Pour toutes les provinces, le RAG estime que l'utilisation du CST doit être obligatoire pour les dancings et les discothèques.